

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS**

**Séance du 27 Octobre 2020**

L'an deux mil vingt et le vingt-sept octobre à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Bontemps, Lepron, Peugnet, Bray, Launay, Breteau,  
Mrs Brinon, Mallet, Vadé, Bigot.

Absents avec procuration : /

Excusés : Mmes Gressette, Germond, Mrs Rioux, Rocton.

Mme Bray a été nommée secrétaire.

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA CC DE L'HUISNE SARTHOISE**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2018 sur l'ensemble des activités et le fonctionnement de la Communauté de Communes du pays de l'Huisne Sarthoise.

Considérant qu'il n'y a pas d'observation particulière, le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Ce rapport est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

### **CONVENTION DE GESTION DE L'OUVRAGE D'ART A11PI76/1 - A11 / VC5**

Monsieur le Maire présente la convention de gestion de l'ouvrage d'art A11PI76/1 rétablissant la VC5 de Sceaux-sur-Huisne à Villaines la Gonais. Cette convention a pour objet principal la répartition des responsabilités, limites et conditions d'intervention entre la commune et Cofiroute dans la gestion de l'ouvrage d'art (pont de la Queue).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

### **MISE EN PLACE DE SIGNALISATION ROUTIERE « LA HAIE – COURVALAIN »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de mettre en place des mesures afin d'inciter les véhicules à respecter la priorité à droite au croisement du VC4 La Haie et du VC106 Chemin de Courvalain.

Monsieur le Maire présente deux devis pour la fourniture des panneaux. La pose sera faite par l'agent communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'installer les panneaux et charge Monsieur le Maire de la signature du devis de l'entreprise Signaux Girod pour un montant de 216,12 € TTC.

### **EVACUATION DES ANCIENS LAMPADAIRES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que suite aux travaux de rénovation de l'éclairage public, les anciens lampadaires ont été stockés par la commune et propose de procéder à leur évacuation.

Monsieur le Maire présente l'offre de l'entreprise Passenaud Recyclage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent l'évacuation des anciens lampadaires et chargent Monsieur le Maire de la signature du devis.

### **RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT RGS\*\***

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que notre certificat de signature électronique arrive à échéance au 7 novembre 2020.

Un devis de renouvellement est proposé par la société SRCI pour un montant de 222 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de renouveler le certificat pour deux ans et chargent Monsieur le Maire de la signature du devis.

### **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET GÉNÉRAL**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le renouvellement du certificat exécutif RGS\*\* n'avait pas été prévu au Budget. Afin de pouvoir régler la facture il est utile de procéder aux virements de crédits ci-dessous :

Programme 56 Bureau ; Compte 2051 = + 222 €

Programme 65 Cimetière ; Compte 2315 = - 222 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent les modifications et chargent Monsieur le Maire de leurs exécutions.

### **ÉVOLUTION DES MESURES LIÉES AU COVID-19 :**

Monsieur le Maire donne lecture des deux derniers « Flash Infos » de la Préfecture de la Sarthe, informant des dernières mesures relatives à la dégradation de la situation sanitaire.

#### **➤ REPAS ET CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020**

Compte tenu de la situation sanitaire et pour protéger la santé de tous, Monsieur le Maire propose, exceptionnellement cette année, d'annuler le repas annuel et d'organiser la commémoration du 11 novembre 2020 selon les mêmes modalités que le 8 mai 2020, c'est-à-dire dépôt d'une gerbe au Monument aux morts par 5 conseillers municipaux au plus.

Sauf en cas, d'indications différentes de la Préfecture de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'annuler le repas du 11 novembre 2020

- d'organiser la commémoration du 11 novembre 2020 comme indiquée ci-dessus.

#### **➤ REPORT DU SPECTACLE DE NOËL 2020**

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de l'association Et Tatati Et Tatata demandant le report du spectacle de Noël des enfants. Au vu de la situation sanitaire et pour protéger la santé de tous, Monsieur le Maire propose de reporter le spectacle à l'an prochain.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de reporter le spectacle à l'année 2021 et propose le report au dimanche 12 décembre 2021, si l'association est disponible à cette date.

### **BONS DE NOËL 2020**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération du 29 février 2016, décidant l'attribution d'un bon de Noël de 15 € aux aînés de 70 ans et plus, utilisable chez les commerçants de la commune (la Boulangerie Chevalier, la poissonnerie Batteux et l'élevage des Cerfs Vadé), et propose de renouveler cette opération.

Compte tenu de la situation sanitaire et de l'annulation du repas annuel du 11 novembre, il est proposé, exceptionnellement cette année, d'augmenter le montant du bon et d'intégrer le restaurant Le P'tit Bistrot à l'opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de renouveler le bon de Noël,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'intégration du restaurant,
- Charge Monsieur le Maire de définir le montant et la date de validité du bon de Noël 2020, ces informations seront validées lors de la prochaine réunion de conseil.

Comme les années précédentes, les bons seront réglés au Budget du CCAS de la Commune au compte 6562.

### **INFORMATION SUR LE TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE AU PRÉSIDENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 11 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 confirme le mécanisme du transfert automatique de certains pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la Communauté de communes tout en y apportant certains aménagements. Ce transfert s'il a lieu, prendra effet 6 mois après l'installation du Conseil communautaire soit le 9 janvier 2021, sauf opposition d'une commune avant cette date et notifiée à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

### **BULLETIN MUNICIPAL 2021**

Monsieur le Maire rappelle que la commission « Bulletin Municipal » se réunit en fin d'année pour préparer l'édition du bulletin. Les membres du Conseil Municipal sont invités à transmettre des propositions d'articles et des photos de la commune qui pourraient être intégrés dans le bulletin municipal. La commission se réunira le 8 décembre 2020 à 19h30.

### **RECONFIGURATION DU SITE INTERNET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la reconfiguration du site internet communal effectuée par l'association ICP.

### **DIVERS**

- Liste des conseillers municipaux retenus dans les commissions de la CC Huisne Sarthoise ;
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs consultable sur le site internet ;
- Arbre à abattre face au n°23 route de la Ferté ;
- Prochain Conseil Municipal le 8 décembre 2020 à 20h15.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 ;  
Approbation de la séance du 27 Octobre 2020 ; le Maire Michel ODEAU